Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-20260997-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-10-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 août 2026
Date d'affichage : 28 août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le trois septembre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Stéphanie COUVERT, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (3) dont (1) pouvoir : :
Michèle PAQUET a donné pouvoir à Christine FÉRARD
Arnaud VOISINNE
Maxime BELLAY

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE « MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE » (MPA)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens ;
Considérant que le Maire souhaite une assistance technique et d'aide à la décision pour les marchés inférieurs à ces seuils.
M. le Maire propose de créer une commission chargée d'examiner les offres dans le cadre des marchés publics non soumis aux procédures formalisées définies par les seuils européens dénommée commission technique « Marché à Procédure Adaptée » (MPA).
Cette commission n'a pas vocation à attribuer les marches mais émet un avis consultatif.
Le Maire est président de droit et propose de désigner les 3 membres titulaires et 3 membres suppléants comme suit :
Titulaires : C. FERARD, G. BEAUGENDRE, M. PAQUET
Suppléants : MP. GILLOUARD, P. GOUGEON, C. BENARD

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE de créer une commission technique « Marché à Procédure Adaptée » (MPA) et à en désigner ces membres comme ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE DE CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)